

ARRETE N° 21-00349 /MINESUP DU

08 JUN 2021

Portant ouverture et fixant le nombre de places du concours d'entrée en **première année du Second Cycle** de l'Ecole Normale Supérieure (ENS) de l'Université de Bamenda à Bambili, au titre de l'année académique 2021/2022.

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- Vu la Constitution ;
Vu la loi n° 2001/005 du 16 avril 2001 portant orientation de l'Enseignement Supérieur;
Vu le décret n° 2010/371 du 14 décembre 2010 créant l'Université de Bamenda ;
Vu le décret n° 2010/372 du 14 décembre érigeant l'Ecole Normale Supérieure Annexe de Bambili en ENS et ENSET ;
Vu le décret n° 2011/045 du 08 mars 2011 portant organisation de l'université de Bamenda ;
Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant nomination des membres du Gouvernement;
Vu le décret n° 2012/433 du 01 avril 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur;
Vu le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du gouvernement ;
Vu l'arrêté n° 21-00075/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du 15 février 2021 fixant le calendrier des concours d'entrée dans les Etablissements des Universités d'Etat du Cameroun et Ecoles sous tutelle académique de MINESUP, au titre de l'année académique 2021-2022 ;
Vu la circulaire no 004/CAB/PM du 10 février 2000 relative à l'admission dans les écoles nationales de formation et au recrutement à la fonction publique ;
Sur proposition du Vice-Chancellor de l'Université de Bamenda ;

ARRÊTE:

Article 1^{er}: Un concours sur épreuves pour l'admission en **première année du Second Cycle** de l'Ecole Normale Supérieure de l'Université de Bamenda à Bambili est ouvert pour l'année académique 2021/2022, dans les différents départements comme le montre le tableau 1 ci-dessous :

Tableau 1

S/N	DEPARTMENT	NUMBER OF PLACES
1	BILINGUAL LETTERS	05
2	BIOLOGY	05
3	CHEMISTRY	05
4	ECONOMICS	05
5	ENGLISH MODERN LETTERS	05
6	FRENCH MODERN LETTERS	05
7	GEOGRAPHY	05
8	GEOLOGY	05
9	GUIDANCE & COUNSELLING	05
10	HISTORY	05
11	MATHEMATICS	05
12	PHILOSOPHY	05
13	PHYSICS	05
	TOTAL	65



Article 2:

(1) Le concours est ouvert en une seule session aux camerounais des deux sexes satisfaisant les conditions suivantes :

- **Pour la section des Elèves-Professeurs de l'Enseignement Secondaire Général (DIPES II) :** Etre titulaire d'un *Bachelor Degree* ou d'une Licence correspondant au département sollicité, *Bachelor of Education (B.Ed)* ou Licence en Sciences de l'Éducation dans la spécialité du département sollicité. Pour le département de Philosophie, les candidats doivent être titulaires d'une Licence en Philosophie, Psychologie, Anthropologie et/ou Sociologie, ou Théologie ;
- **Pour la section des Conseillers d'Orientation (DIPCO II) :** Etre titulaire d'un *Bachelor Degree* ou d'une Licence en : Conseiller d'Orientation, Psychologie, *Educational Psychology*, *Special Education*, Sociologie, Anthropologie, Sciences de l'Éducation ou Soins Infirmiers, ou d'un *Bachelor Degree* ou Licence en n'importe quelle discipline.

(2) Tout diplôme de la discipline équivalent et reconnu par le Ministère de l'Enseignement Supérieur peut être considéré.

(3) Les candidats titulaires de diplômes étrangers doivent présenter soit l'arrêté d'équivalence, soit le récépissé du dépôt de la demande d'équivalence, délivré par le Ministère de l'Enseignement Supérieur. En tout état de cause, l'admission définitive, le cas échéant, n'est acquise que sur présentation dans les délais fixés par l'autorité compétente, de la preuve de l'obtention de l'équivalence.

(4) Les candidats étrangers peuvent être autorisés à concourir dans les mêmes conditions académiques et dans la limite des places disponibles, conformément à la réglementation en vigueur.

(5) **Les candidats fonctionnaires ne sont pas autorisés à postuler en qualité de candidat externe.**

(6) **Les candidats doivent être âgés d'au plus 32 ans au 1^{er} janvier 2021.**

(7) **L'admission frauduleuse par non-respect de la condition de diplôme, de grade ou d'âge expose le candidat concerné à une exclusion d'office à tout moment et sans aucune forme et procédure.**

Article 3: Le dossier de candidature devra comporter les pièces suivantes :

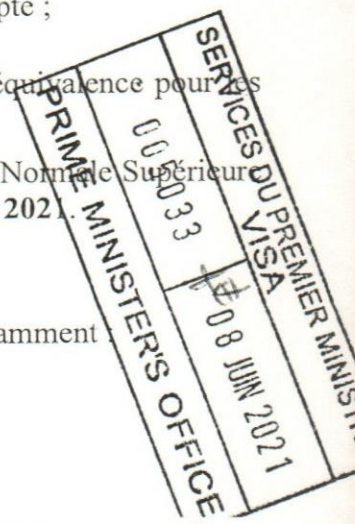
- Une fiche d'inscription à remplir par le candidat en ligne à <http://www.httcambili.net>
- Une copie certifiée conforme d'acte de naissance, **dactylographiée** et datant de moins de six (06) mois ;
- Une photocopie simple de l'acte de naissance ;
- Les relevés de notes des niveaux I, II et III du *Bachelor Degree* ou de la Licence signés ou certifiés par les autorités académiques compétentes ;
- Une copie certifiée conforme du *Bachelor Degree* ou de la Licence ou du diplôme reconnu équivalent par le Ministre de l'Enseignement Supérieur, datant de moins de six (06) mois, ou une Attestation de Réussite signée ou certifiée par l'autorité académique compétente ;
- Un certificat médical délivré par un médecin de l'Administration, attestant que le candidat est physiquement et médicalement apte à l'exercice de la fonction d'enseignant ;
- Un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de trois (03) mois ;
- Un reçu de paiement de vingt mille (20.000) FCFA de frais de concours, délivré par : **NFC BANK S.A.: Account N° 0301730101738719 or MTN Mobile Money (HTTC Bambili MTN MOBILE MONEY Account)**. Aucun autre mode de paiement ne sera accepté ;
- Deux photos (4×4) ;
- Une attestation d'équivalence ou un récépissé du dépôt de la demande d'équivalence pour les candidats ayants des diplômes étrangers.

Article 4: Les dossiers complets doivent être déposés à la Scolarité de l'Ecole Normale Supérieure de Bambili ou dans les Centres Régionaux au plus tard le mercredi, **13 octobre 2021**.

Article 5:

(1) Le concours comporte une épreuve écrite et une étude de dossier:

(2) L'épreuve écrite de quatre (04) heures consistera de quatre (04) sections notamment :



- a) Section 1 comportant 40 QCMs basées sur la matière principale du département (40%);
 - b) Section 2 comportant 20 QCMs basées sur la Pédagogie Générale (20%);
 - c) Section 3 comportant 20 QCMs basées sur la Culture Générale et le Bilinguisme (20%);
 - d) Section 4 comportant 1 sujet basé sur la spécialité du département (10%).
- (3) L'étude de dossier va compter pour 10% dans l'évaluation totale et prendra en considération :
- a) L'âge du candidat;
 - b) Le nombre d'années passées au cycle de Licence;
 - c) Les notes obtenues en Licence.
- (4) Les programmes du concours sont ceux du *Bachelor Degree* ou de Licence de chaque spécialité qui porteront pour chaque Département, sur les différentes spécialités tels que présenté sur le tableau 2 ci-dessous:

Tableau 2

S/N	DEPARTMENT	Section 1 (40 MCQ)	Section 2 (20 MCQ)	Section 3 (20 MCQ)	Section 4 (1 structured Essay question)
1	BILINGUAL LETTERS	English Language & Langue Française	English Literature & Littérature Française	General Knowledge & Bilingualism	English Language & Langue Française
2	BIOLOGY	Animal Biology & Plant Biology	Biochemistry & Genetics & Microbiology	General Knowledge & Bilingualism	Animal Biology & Plant Biology
3	CHEMISTRY	Inorganic Chemistry	Organic Chemistry	General Knowledge & Bilingualism	Organic & Inorganic Chemistry
4	ECONOMICS	Economics	Econometrics	General Knowledge & Bilingualism	Economics
5	ENGLISH MODERN LETTERS	English Language (30 MCQs)	English Literature (30 MCQs)	General Knowledge & Bilingualism	English Language & English Literature
6	FRENCH MODERN LETTERS	Langue Française (30 MCQs)	Littérature Française (30 MCQs)	General Knowledge & Bilingualism	Langue Française & Littérature Française
7	GEOLOGY	Surface Geology & Internal Geodynamics	Applied Geology & Economic Geology	General Knowledge & Bilingualism	Surface Geology & Internal Geodynamics
8	GEOGRAPHY	Physical Geography (30 MCQs)	Human Geography (30 MCQs)	General Knowledge & Bilingualism	Physical & Human Geography
9	GUIDANCE AND COUNSELLING	Counselling	Developmental Psychology	General Knowledge & Bilingualism	Counselling
10	HISTORY	Cameroon History	African & World History	General Knowledge & Bilingualism	Cameroon History
11	MATHEMATICS	Pure Mathematics	Applied Mathematics	General Knowledge & Bilingualism	Pure Mathematics
12	PHILOSOPHY	Philosophy	African Social Thought	General Knowledge & Bilingualism	Philosophy
13	PHYSICS	Physics	Mathematics	General Knowledge & Bilingualism	Physics

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
VISA

005033

08 JUN 2021

PRIME MINISTER'S OFFICE

Article 6: L'épreuve écrite d'admission aura lieu **dimanche, le 17 octobre 2021** dans les centres d'examen suivants : **Bambili, Bafoussam, Buéa, Douala, Ngaoundéré et Yaoundé.**

Article 7: Les calculatrices et les téléphones portables ne seront pas autorisés dans les salles d'examen. Les coupables seront immédiatement expulsés des salles d'examen.

Article 8: Un jury constitué par l'autorité compétente, dressera la liste des candidats admis, par département et par ordre de mérite, et la transmettra sous plis fermé au Ministre de l'Enseignement Supérieur pour publication.

Article 9: En aucun cas, il ne peut y avoir de report d'admission d'une année à l'autre.

Article 10: Le Vice-Chancellor de l'Université de Bamenda, le Directeur des Accréditations Universitaires et de la Qualité et le Directeur de l'Ecole Normale Supérieure de Bambili sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent Arrêté qui sera enregistré puis publié en français et en anglais partout où besoin sera.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE	
VISA	
005033	08 JUN 2021
PRIME MINISTER'S OFFICE	

Le Ministre d'Etat,
Ministre de l'Enseignement Supérieur



Jacques FAME NDONGO